

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	45 (1957)
Heft:	848
 Artikel:	La Foire de Bâle : vue par la ménagère
Autor:	E.V.-A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-268974

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux 1. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURL

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Que l'intérêt guide
les individus? Sans
doute. Mais la peur
bien davantage en-
core.

Paul CHAPONNIÈRE.

La Commission des Droits de l'Homme

Conscience des Nations Unies

Les événements tragiques de ces derniers mois ont porté un coup sensible au prestige des Nations Unies, les esprits justes et droits, constatant le mépris dont témoigne plus d'un gouvernement pour les principes proclamés par l'ONU, hochent la tête avec découragement et renoncent à placer leur espoir dans une instance internationale qui ne parle pas avec une égale sévérité aux faibles et aux puissants. Une instance qui n'a pas les moyens pratiques de faire respecter les décisions de l'assemblée générale, leur paraît vouée à l'échec.

Se fondant sur ces faits et l'opinion bien souvent indignée de ses membres, plus d'une association féminine, qui jouit du statut consultatif sur le plan économique et social auprès des Nations Unies, se demandait s'il était décent d'envoyer des représentantes à la session de la Commission des Droits de l'Homme, annoncée du 1er avril au 27, au Centre européen des Nations Unies (Genève).

Les absentes ont tort, c'est une vérité d'expérience, aussi a-t-il été décidé qu'il fallait être présentes, mais qu'une lettre serait envoyée au Secrétaire général, par les associations réticentes, afin de marquer la profonde déception ressentie.

Nous voudrions tenter de présenter ici une vue juste de la situation telle qu'elle nous est apparue dès les premières séances. Le public est enclin, lorsqu'il dit l'ONU, à voir un bloc, une sorte de géant, étranger à nous-mêmes, que nous félicitons ou que nous accusons selon les cas.

Rien de plus faux. L'ONU est une plate-forme où s'agit une foule mouvante, et il appartient à tous ceux qui veulent apporter, en ce monde, leur faible effort de bienveillance et de coopération humaine, de s'intéresser à ce travail, d'y participer, si possible. Leur conscience ne doit être en paix que lorsqu'ils auront tout tenté, avec les moyens dont ils disposent, pour faire entendre la voix de la justice et demandé le respect des droits humains.

Le premier objet à l'ordre du jour faisait déjà apparaître qu'une simple commission de dix-huit membres est profondément diverse sur la question des principes. Certaines représentantes parlaient du prochain anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme (10 décembre 1958), du ton détaché de fonctionnaires qui ont une cérémonie à mettre sur pied et qui ne se soucient pas de savoir si elle est, oui ou non, opportune.

Mais pour d'autres, il en allait tout autrement. Ils se rendaient compte que toute manifestation triomphante aurait été choquante. Il ne s'agira donc pas du tout de la « fête » de la Déclaration, mais de la commémoration d'une date qui a suscité d'immenses espoirs, commémoration qu'il faut préparer minutieusement, sur le plan national et international, afin d'exercer une action éducative sur-

tout parmi les jeunes. Ce n'est pas l'idéal proclamé qui est fautif, mais les malheures humaines qui ont peine à tendre vers le but. Après les horreurs de la seconde guerre mondiale, un élan irrésistible a porté la majorité des peuples à vouloir le respect de la personne humaine. Ne laissons pas ralentir cet élan et, en toute humilité, continuons avec persévérance, soutenons l'effort.

D'ailleurs, tout est-il négatif dans ce bilan de presque dix années? Certes, on n'a pu encore adopter le texte des pactes, par lesquels se lieraient les gouvernements; malgré le désir de la déléguée de Pologne de les voir sous trait pour l'anniversaire, c'est un souhait qui ne peut être réalisé. Mais même en l'absence d'obligation, des résultats ont été acquis. Le délégué d'Israël recommandait de mettre en évidence, par exemple, les nombreuses conventions professionnelles qui ont été élaborées selon les principes de la Déclaration, sous l'égide de l'Organisation internationale du travail.

Et nous, femmes, ne devons-nous pas convenir que cette Déclaration, dont le prestige moral a puissamment agi sur les parlementaires, a fait admettre le principe des droits politiques féminins dans une foule de constitutions? Ce serait, de notre part, noire ingratitudine d'oublier la transformation incroyablement rapide des lois, en ce qui concerne le sexe féminin, qu'il était recommandé de traiter sur un pied d'égalité.

Et nous, femmes, ne devons-nous pas convenir que cette Déclaration, dont le prestige moral a puissamment agi sur les parlementaires, a fait admettre le principe des droits politiques féminins dans une foule de constitutions?

Lorsque vinrent tour à tour en discussion, les sujets, sur lesquels nous reviendrons, prévus par l'ordre du jour, projet de déclaration des droits de l'enfant, lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités, droit d'asile, droit en vertu duquel nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé, il apparut clairement que la commission est bien une tribune où s'affrontent les convictions les plus profondes des hommes. Sous l'éloquence des interventions apparemment protocolaires, des délégués ou des représentants des organisations non-gouvernementales, on sentait vibrer l'anxiété, on percevait l'écho des tragédies de l'humanité, enfance miséreuse, minorités opprimées, flots harassés de réfugiés, martyre des champions de la liberté...

Ainsi que le disait, en son discours d'ouverture, le professeur Cassin (France), président sortant, la Commission des droits de l'homme n'est pas un simple organe administratif, subalterne, mais « elle a été créée directement, par une disposition expresse de la Charte de San-Francisco », dans un élan irrésistible, comme nous le disons plus haut, afin d'empêcher le retour d'inhumaines persécutions.

Cette commission ne doit-elle pas rester comme la conscience vivante des Nations Unies, et ne devons-nous pas constamment rappeler ses devoirs et ses buts?

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

56^e Assemblée de déléguées

Lugano 4-5 mai 1957

Mesdemoiselles,

Ce sont les associations tessinoises affiliées à l'Alliance, qui s'unissent pour nous convier à tenir cette année notre assemblée à Lugano. Nous sommes très heureuses de l'occasion qu'elles nous offrent d'entrer en contact plus étroit avec elles, d'apprendre à connaître dans quelles conditions particulières se posent, pour elles, les problèmes qui sont les nôtres à toutes et de mettre en commun les expériences faites.

Le samedi verra se dérouler la séance administrative; du fait des démissions présentées par plusieurs membres de notre comité, six postes sont à repourvoir; nous désirons attirer votre attention sur l'importance qu'il y a à ce que non seulement les diverses régions du pays, mais aussi les divers milieux féminins soient représentés, et le soient par des femmes de caractère et d'initiative, prêtes à consacrer à leurs fonctions assez de leur temps et de leur intérêt.

En fin d'après-midi, les autorités nous convient aimablement à une réception et

les Tessinoises nous offriront pour la soirée un très agréable programme récréatif.

La séance du dimanche, qui débutera à 9 h. 15, sera consacrée à exposer divers aspects de la question du travail à domicile. C'est une question d'actualité, en effet: en dépit du plein emploi, ce travail reste pour beaucoup de femmes une urgence nécessaire, mais sa distribution, son écoulage et son rendement posent des problèmes constants.

Il est à peine besoin de rappeler la beauté de Lugano et de ses environs; nous espérons qu'une promenade en bateau nous permettra de l'admirer à notre aise, tout en nous donnant le loisir de faire connaissance de nos hôtes et de renouer des conversations amicales.

Nous souhaitons que vous puissiez venir nombreuses à cette première assemblée de l'Alliance en terre tessinoise et nous vous prions de croire, Mesdemoiselles, à nos sentiments sincères.

La présidente : La vice-présidente :
Denise Berthoud Elisabeth Nägeli

La Foire de Bâle

Vue par la ménagère

Dans la cohue qui envahit les bâtiments et les halles, les stands d'expositions devant lesquels défilent d'innombrables visiteurs, il est impossible de donner une vision complète de cette 41^e foire, avec ses 2300 exposants, environ. L'un découvre par hasard ce que l'autre a manqué et l'enregistre.

La maîtresse de maison s'intéresse d'abord aux aménagements d'intérieurs simples ou coûteux, elle admire l'art sobre et pratique des meubles modernes qui sont conçus en fonction de leur emploi: ils prennent le moins de place possible — les logements actuels étant pour la plupart si restreints — et cependant leur forme est belle, comme celle de ces lits qui sont basculés pour la nuit hors d'une armoire où ils sont restés dressés pendant la journée, comme celle des tables et des chaises en métal léger, des sympathiques sièges rembourrés, des magnifiques rideaux tissés à la main, aux dessins nouveaux et aux teintes harmonieuses. Par contraste, les chaises et parasols de jardin, dont les tons vifs jettent des taches de couleur dans la verdure, paraissent d'autant plus bariolés.

Voilà des servier-boys pourvus de plaques chauffantes électriques et une combinaison ultra nouvelle: un petit poêle électrique sur trois pieds qui chauffe en hiver, mais qui, en été, en tirant simplement un bouton, est transformé en ventilateur.

Voilà le porte-serviettes métallique qui, en hiver, séche rapidement les linge humides, grâce à des tubes électriques chauffants, voici le fer à bricelets électrique et le foyer aux trois possibilités de chauffage, le bois, le gaz et les deux plaques électriques. Quelle ménagère ne serait enthousiasmée par les machines modernes qui lavent, cuisent, rincent et essorent tout à la fois.

Pour épargner la force et gagner de la place, quoi de plus attrayant que cette cuisine

moderne où tout peut être rangé dans des armoires de métal chromé aisément lavables. Au-dessus et au-dessous du fourneau, de l'évier, se trouvent des tiroirs, le frigidaire, ainsi que la poubelle qui s'ouvre et se ferme automatiquement. Une tablette se tire, sur laquelle on peut éplucher, cuire, poser la vaisselle; de la niche qui se trouve au-dessous, on fait surgir un siège en forme de tabouret de piano. Dans une petite armoire sont rangées, selon un ordre méthodique, les casseroles, les couvercles, les louches... La lampe — une simple ampoule montée sur un fil de cuivre en trois parties recouvert de plastique — est fort pratique, selon les besoins, on peut la placer dans un vase, une ancienne bouteille de Chianti (elle a fort bonne façon, ma foi!), ou bien, en ployant le fil, on peut la suspendre à la paroi et l'utiliser comme lampe de piano ou de chevet et même comme lampe de cave, s'il y trouve une fiche de contact.

Le rêve de la maîtresse de maison, c'est une machine à coudre — non pas le meuble inesthétique et encombrant de nos grands-mères — mais une machine maniable, facile à mettre dans un coffret et qui serve non seulement à coudre, mais à repriser, à raccommoder, à broder.

Gagner du temps et de la place, voilà la devise de la ménagère, elle peut s'y conformer si elle est aidée par de nombreux appareils dont un choix riche s'offre à elle: marmites à vapeurs, hachoirs, mixers, aspirateurs qui tout ensemble balayent, râlent, frottent, machines à café avec filtre, fers à repasser, grille-pain, grilles à rôtir, etc.

L'éclairage des habitations peut être installé aujourd'hui au moyen d'appareils, qui ressemblent à des fleurs lumineuses ou à des feux d'artifice et qui sont à la fois pratiques ou élégants, intimes ou pleins de goût. Vos tiges à fleurs lumineuses qui peuvent se plier, s'incliner à volonté, pour servir à tous les usages.

(suite en page 2)

46^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'

Association Suisse pour le Suffrage féminin

Dimanche 26 mai 1957, à Olten

Aula de l'Ecole « Frohheim »

10 h. Assemblée des délégués, séance publique. 12 h. 30 Banquet à l'Hôtel Glockenhof. 14 h. 30 Reprise de la séance.

Messe catholique à 7 h. et 8 h. 30 — Lecture biblique en français et en allemand de 9 h. 30 à 9 h. 50. Culte Vieux-Catholique à 9 h. à la Stadtkirche.

L'abonnement au « Mouvement Féministe » comprend aussi l'abonnement à « Femmes Suisses »

EXTRAIT VITAMINEUX

Bévita

Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE

Bévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines

Situation assurée!... Oui, en suivant les cours de

L'INSTITUT FLORIANA

Ecole de jardinières d'enfants et institutrices privées

Villa Sussex - Pontaise 15
Lausanne - Tél. 24 14 27

Vous trouverez un emploi lucratif et féminin.

Placement des élèves assuré

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER

Assemblée Générale

des Groupes de Femmes radicales

Les Groupes de Femmes radicales se sont réunis à Berne le 24 mars pour leur assemblée annuelle, Berne est actuellement leur canton Vorort pour la troisième et dernière année.

Mme Schärer-Rohrer, présidente, salua les délégués des 13 sections qui représentent environ 1400 membres. Certaines sections sont fort anciennes, comme celle de St-Gall (30 ans) d'autres toutes jeunes, comme celle de Genève, de 140 membres, qui fut accueillie cette année, en la personne de sa présidente, Mme Berner.

Le rapport annuel fut présenté par la vice-présidente, Mme Stalder-Merz. La présidente et la vice-présidente font maintenant partie du comité central suisse radical (friesnigg). D'autre part, les femmes radicales travaillent en étroite collaboration avec l'Alliance de sociétés féminines suisses touchant de nombreux problèmes, comme l'assurance vieillesse, l'assurance maternité, invalidité, le salaire égal pour un travail égal et très intensivement la protection des civils. Sur le plan international remarquons que lors de la Journée du parti, à Fribourg, Mme Dr Peter-Rüetschi (Zürich) a été nommée représentante officielle du parti au comité social de l'Union mondiale libérale.

On entendit ensuite un exposé de Mlle Anna Martin sur l'exposition Saffa 1958, elle

rappela à ce sujet une citation de Flaubert : « Avant la réussite, les dieux ont placé l'effort ». Comme on recommande de montrer ce que l'on veut exposer par des objets concrets plutôt que par des écrits ou des chiffres, les Femmes radicales ont discuté de la manière dont elles participeront à la section générale des groupes politiques féminins.

On entendit l'après-midi, les rapports des sections dont les préoccupations sont civiques, sociales, mais aussi culturelles, artistiques. Nombreuses sont celles qui se sont occupées des réfugiés hongrois ; un des membres lausannois a été nommé juge suppléant, ailleurs d'autres ont été nommés dans des commissions scolaires, elles entretiennent de bonnes relations avec les groupes masculins locaux. Le vent a tourné, a dit Mlle Cuche, présidente lausannoise.

Sur la proposition de la section thurgovienne, présidée par Mme Schibler-Kaeki, on adopta une résolution à propos du Message fédéral, selon laquelle les sections s'engagent à travailler pour que le parti et ses représentants masculins, se prononcent en faveur de ce Message et le soutiennent au Parlement et lors de la votation.

(Adaptation d'articles en allemand)

(suite de la page 1)
gère — dispense gratuitement ses avis pendant la foire, qu'on retienne bien son emplacement, stand 6247, halle 19. C'est une entreprise féminine, de même que le bar laitier, organisé pour la troisième fois, par l'Alliance de sociétés féminines suisses et l'Office suisse de propagande pour le lait. Pendant toute la foire, de nombreuses volontaires s'occupent de servir à bon compte des boissons lactées, chaudes et froides.

Traversons encore l'exposition de camping qui offre aux amateurs de vie nomade des possibilités idéales d'existence en plein air. Qui ne convoiterait ces confortables roulettes avec des lits qui se rabattent contre les parois, des réchauds à butagaz, des sièges et tables en métal léger ou encore les matelas pneumatiques à placer sous la tente proche ?

Nous n'avons plus le temps d'emmener nos lectrices admirer les belles broderies, les meubles anciens de toutes époques, ni voir l'exposition d'horlogerie, ou les créations pour « Madame et Monsieur ».

L'institut ménager suisse de Zurich — conseiller scientifiquement éprouvé de la ménagère. Allez vous-mêmes, Mesdames, aussi nom-

breuses que possible, contempler ce que l'on a inventé pour orner et faciliter la vie quotidienne.

E. V.-A.
(article traduit de l'allemand)

Toujours le péril nucléaire

Les appels à la raison furent de tous côtés qui conjurent les gouvernements d'adopter un programme graduel de désarmement et surtout de renoncer aux expériences thermo-nucléaires dont les conséquences sont si dangereuses pour la race humaine entière. Voici la lettre de la Fédération démocratique internationale des femmes.

Monsieur le Président,

Au moment où va s'ouvrir une nouvelle session de la Sous-Commission du Désarmement, je viens vous exprimer l'ardent espoir que des millions et des millions de femmes de tous les pays mettent dans le succès de ses travaux.

Les femmes veulent la paix, elles ne veulent plus revoir la guerre qui leur demande tant de sacrifices et qui leur apporte tant de douleurs.

Elles sont actuellement très inquiètes en voyant grandir la tension internationale et redouter la politique des blocs militaires.

En paroles tous les gouvernements font l'éloge du désarmement, mais en fait beaucoup activent la course aux armements. On réarme même un pays que les alliés de la dernière guerre avaient désarmé, ce que les peuples avaient considéré comme une première étape

vers un désarmement général. On fabrique de plus en plus d'armes atomiques et on poursuit des expériences thermo-nucléaires qui sont à elles seules un danger pour l'existence normale des hommes.

Il est bon que la Sous-Commission du Désarmement connaisse les aspirations actuelles des peuples. C'est pourquoi, je me fais un devoir de vous exprimer la volonté de paix des centaines de millions de femmes et de mères qui sont groupées au sein de la Fédération démocratique internationale des Femmes. Ces femmes n'ont pas oublié les 40 millions de morts de la deuxième guerre mondiale. Elles demandent instamment à la Sous-Commission du Désarmement de prendre des mesures concrètes pour aboutir à un désarmement effectif. Elles demandent notamment qu'un accord intervienne pour l'interdiction des armes atomiques et, dans l'immédiat, pour l'arrêt des expériences thermo-nucléaires.

E. Cotton,
Présidente de la Fédération démocratique internationale des Femmes.

Nous avons déjà dit, dans ce journal que nous craignons que de tels appels restent vains, tant qu'on ne fera pas de sérieux efforts pour s'entendre et pour donner aux Nations Unies les moyens pratiques d'agir quand menace un conflit. Ceux qui s'opposent toujours à toute action de police internationale efficace sont responsables de l'insécurité et, partant du péril nucléaire auquel le monde est exposé.

fort » aux activités politiques ; la souveraineté du sexe masculin (« souveraineté mâle ») comme résultat de la « lutte des sexes » ; la « hiérarchie des sexes », qui serait conforme à la création et clairement manifestée par les particularités biologiques de l'homme et de la femme, etc. Des milliers d'années de croyance à cette prétendue valeur supérieure et à cette prédominance de l'homme — qui, dans les siècles anciens, n'ont jamais été sérieusement mises en discussion — ont fait de cette conception un principe de droit coutumier évident. Cette inégalité apparaît incontestablement légitime et conforme à la Bible et au droit naturel.

Au siècle dernier, J. C. Bluntschli, avec sa conception « organologique » du Droit et de l'Etat, fut un des derniers philosophes du droit qui ait partagé ces idées absolues sur l'inégalité des sexes et qui ait cherché à les justifier. L'Etat est un « Etat d'hommes »³⁵. Cette croyance était auparavant fondée tantôt sur la théologie, tantôt sur la métaphysique, tantôt simplement sur la « tradition » (prise au sens où l'entendaient Max Weber de règle justifiée par une longue réception).

Le temps a fait tomber ces croyances ; mais il n'a rien pu contre les conséquences elles-mêmes qui étaient tirées de ces dogmes déchus, c'est-à-dire contre l'exclusion des femmes de l'exercice des droits politiques. Même le vigoureux mouvement d'émancipation de la révolution française n'a pas franchi ce pas ; il en a été de même du combat livré contre les priviléges par la République helvétique, la Régénération et le jeune Etat fédéral à l'art. 4 de sa Constitution. On peut se dispenser d'examiner dans quelle mesure la puissance des mythes peut encore prétendre s'imposer au siècle de la pensée juridique rationnelle ; il suffit de relever avec quelle tenacité les hommes se sont accrochés et s'accrochent encore à leur privilège, alors que les croyances qui le justifiaient sont depuis longtemps abandonnées.

Ecole Lémania LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des âges de 10 ans

Le droit de la femme à l'égalité politique

(suite)

Pour poser la question dans les termes dont s'est servi le Tribunal fédéral depuis le classique arrêt ATF 6, p. 172 et s., il s'agit d'examiner à nouveau si le fait d'appartenir au sexe féminin peut encore être considéré, « d'après les principes reconnus de l'ordre juridique et éthique en vigueur », comme une inégalité de fait « essentielle ».

Nous examinerons tout d'abord les arguments présentés par ceux qui soutiennent qu'il s'agit là d'une différence « essentielle » pour l'exercice des droits politiques (A). Nous verrons ensuite quelles conséquences découlent logiquement pour la position politique de la femme des idées démocratiques qui sont à la base de notre Constitution et qui sont proclamées dans notre loi fondamentale (B).

A. Critique des arguments traditionnels avancés pour justifier l'exclusion de la femme des droits politiques.

Nous nous limiterons à cet égard aux arguments qui partent d'une certaine appréciation juridique de la femme conduisant à admettre en droit une inégalité de traitement. Le plus souvent, il s'agit, ouvertement ou non, explicitement ou pas, d'un jugement de valeur péjoratif ; plus rarement, l'on relève, au contraire, que la femme est simplement différente. Dans cet avis de droit sur l'égalité de traitement, nous n'examinerons pas les arguments de pure opportunité.

Contre le droit de vote féminin, nous pouvons relever avant tout les arguments suivants :

1. « L'Etat c'est l'homme » (J. C. Bluntschli)

Des conceptions mythiques plus ou moins claires sont à la base de cette idée : la croyance en une prédominance de l'homme vouée par Dieu ; la prédestination du « sexe

Mme Ida Lugeon-Welti

à Lausanne, le 23 mars est décédée, à l'âge de 82 ans, Mme Ida Lugeon-Welti, la veuve du grand géologue mort en 1953. C'était la fille de Frédéric Welti-Heer, le fondateur de « la Maison du Vieil », un philanthrope dévoué s'il en fut, qui communiqua à sa fille son désintéressement et son amour pour son prochain. Elle a été, pour son mari, pour le savant de renommée internationale que fut Maurice Lugeon, la compagne la plus compréhensive, la plus intelligente, la plus dévouée, toujours accueillante, toujours prête à aider, à rendre service. Elle disait communément : « J'ai élevé trois Lugeon, les deux fils et le père ! », ce qui dit bien tout ce qu'elle a été pour son époux, la compréhension qu'elle a eue de la grande mission du savant.

Animatrice, dévouée, grande travailleuse, elle l'a été pour toutes les œuvres, pour les sociétés dont elle s'est occupée à Lausanne. Sur la demande du Dr Heer, son parent, elle entre en 1908 dans le comité de l'Hospice orthopédique ; elle, y siégeait toujours, en étant devenue la vice-présidente en 1943 et participait activement aux travaux de son ouvrage. Elle remplaça son père dans le comité de « la Maison du Vieil » où elle siégeait encore. Elle a été, avec son amie de toujours, Mme Madeleine Gay-Mercanton, une des fondatrices du Restaurant le Clé-Foyer féminin, aujourd'hui repris par le Département social romand ; elle a été une des fondatrices de la section de Lausanne du Club suisse de femmes alpinistes. Car elle aimait

passionnément la nature, les fleurs, faisait encore de grandes courses à pied. Elle était d'une bonté agissante, jamais rassasiée de faire plaisir, savait confectionner, pour les ventes, pour les fêtes, les anniversaires, des objets drôles et originaux ; elle peignait agréablement et tournaient des compliments rimés pour les réunions de famille.

On peut dire, sans sacrifier à une expression banale, que Mme Lugeon a passé sa vie en faisant le bien, en donnant l'exemple du travail, de la générosité, de l'amour pour son prochain.

S. B.

Mlle Fridette Amsler

Jeudi matin est décédée à Vevey Mlle Fridette Amsler, la bienfaiteur des sourds, rédactrice du journal de la Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité, « Aux Ecoutes ». Elle avait 63 ans.

C'était la fille de Henri Amsler, qui a dirigé longtemps l'Hôtel des Familles, près de la gare, la sœur de M. le Dr M. Amsler, professeur d'ophthalmologie à l'Université de Zurich. Arrivée très tôt de surdité, Mlle Amsler se donna entièrement à la cause des sourds, intéressant les médecins, les philanthropes, les durs d'oreille à la lecture labiale, créant une centrale d'appareils acoustiques ; elle fut appellée à Washington pour réorganiser l'Institut Volta à l'intention des sourds. Elle a été la première rédactrice du journal « Aux Ecoutes », fondé en 1924. Elle a été la fondatrice de l'Amicale des Sourds de Vevey et vit naturellement bien d'autres associations de sourds en Suisse romande ; elle fit comprendre l'importance de la lecture labiale, la nécessité de grouper les sourds. Mlle Amsler s'occupa aussi de trouver des patrons, des employeurs disposés à prendre des apprentis, des employés à l'ouïe faible. Elle était entourée de l'affection des sourds, profondément reconnaissante de tout ce qu'elle avait fait pour eux et pour les tirer de leur isolement.

S. B.

Si votre journal vous intéresse... aidez-nous à lui trouver des abonnés

UNE SALLE DE BAINS 1 m²
GRASSET B. PETZOLD
17, SERVETTE
Tél. 33 80 50

2. « Le droit de vote est lié au service militaire »

La relation entre le droit de vote et le service militaire était complète dans l'ancien temps : la vieille Landschaft (thing, ding, mallus) était en même temps l'assemblée de l'armée ; seul celui qui était capable de porter les armes pouvait exercer les droits politiques.

Une partie de ces idées se sont maintenues jusqu'à nos jours. Dans les deux Appenzell, seuls les hommes portant l'épée ont accès à l'enceinte de la Landschaft. Mais l'ailleurs aussi, les liens entre l'armée de milice et les droits politiques, entre l'armée et le citoyen, continuent à être proclamés. « L'armée n'est autre que le peuple en armes » (Jacob Dubs). Et Ph. A. von Segesser pouvait même dire : « Nous n'avons pas d'armée qui soit autre chose que le peuple, et pas de peuple qui soit autre chose que l'armée. Ce ne sont pas les armées qui ont livré nos batailles historiques, mais le peuple en armes, et dès le moment où cela changerait, nous cesserions d'être des Suisses libres ».

Toutefois, alors même que cette union du citoyen et du soldat subsiste encore aujourd'hui dans une grande mesure et continue à être proclamée pour des raisons de pédagogie politique, en droit cette identité de l'armée et du peuple, cette corrélation étroite du service militaire et des droits politiques, n'existe plus depuis longtemps. Il y avait déjà eu des exceptions à ce principe dans l'ancienne Confédération, notamment dans les cantons de ville³⁶. Puis, Rousseau et la récente idéologie démocratique ont à nouveau affirmé l'existence de ce lien et en ont fait un idéal. De même, à son

³⁵ Jakob Dubs, Das öffentliche Recht des schw. Eidgenossenschaft, 1788 I 149; Ph. A. von Segesser, Sammlung Kleiner Schriften, vol. IV, 568; Fritz Fleiner, Armee und Demokratie, dans Ausgewählte Schriften und Reden, 319 et s.; « aux droits généraux et égaux du citoyen correspond l'obligation générale du service militaire »; M. Battelli, dans le recueil cité à la note 4, p. 12 : « In Izsvára è rimasta a lungo la tradizione del cittadino - soldato »; cf. « Bürger und Soldat », 1944, par exemple Ed. Bauer, p. 148 et s.; E. Lucchini, « exercito, espressione armata della Nazione », p. 329 et s.; D. Nicolas, « le citoyen-soldat », p. 354 et s.

³⁶ His I 599.